

Informations de base	
1995/0207(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Télécommunications: interconnexion, garantie du service universel et de l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert ONP Modification 1997/0250(COD) Subject 2.40.02 Services publics, d'intérêt général, service universel 3.30.03.04 Réseaux de télécommunications	

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0017/1996 JO C 047 19.02.1996, p. 0005	25/01/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0050/1996 JO C 065 04.03.1996, p. 0060-0069	14/02/1996	Résumé
Recommandation déposée de la commission, 2e lecture		A4-0276/1996 JO C 320 28.10.1996, p. 0004	09/09/1996	
Texte adopté du Parlement, 2ème lecture		T4-0463/1996 JO C 320 28.10.1996, p. 0126-0138	19/09/1996	Résumé
Rapport déposé de la délégation du Parlement au Comité de conciliation, 3ème lecture		A4-0171/1997 JO C 182 16.06.1997, p. 0003	21/05/1997	
Texte adopté du Parlement, 3ème lecture		T4-0290/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0060-0067	11/06/1997	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Position du Conseil	06901/2/1996 JO C 220 29.07.1996, p. 0013		18/06/1996	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0379  JO C 313 24.11.1995, p. 0007		19/07/1995	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1996)0121 		20/03/1996	Résumé

		JO C 178 21.06.1996, p. 0003		
Communication de la Commission sur la position du Conseil		SEC(1996)1122	14/06/1996	
Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture		COM(1996)0535	11/11/1996	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0249/1996 JO C 153 28.05.1996, p. 0021	29/02/1996	Résumé
CSL/EP	Projet commun approuvé par les co-présidents du Comité de conciliation	3610/1997	29/04/1997	